

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 205

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France entière est un désert médical, et cet article visant à flécher l'installation des médecins est contre productif car il va complexifier encore le processus d'installation.

Envoyer un médecin seul dans le désert, c'est s'assurer qu'il n'y reste pas. Les zones les moins dotés finiront par l'être grâce aux « ruissellements » en rendant la profession attractive.

Ce n'est pas seulement l'installation en zone sous doté qui pose problème, c'est l'installation sur l'ensemble du territoire par manque d'attractivité de la profession.